

Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe

Band: 42 (1964)

Heft: 8

Artikel: Les télécommunications en 1963 et perspectives

Autor: Langenberger, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-875174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tableau du trafic téléphonique taxé en 1963

Nature des conversations	Unités de conversation	En plus par rapport à 1962	Pour-cent du trafic	Produit	En plus par rapport à 1962	Pour-cent du produit	Produit moyen par unité
		%	%	Fr.	%	%	c.
A. Taxes des conversations (brutes)¹	1 516 820 823	8,5	100	460 155 526	2,6	100	30,34
Perçues en Suisse	1 494 204 823	8,4	98,51	428 131 966	2,3	93,04	28,65
Paiements d'administrations étrangères ³	22 616 000	16,1	1,49	32 023 530	6,7	6,96	—
B. Taxes perçues en Suisse¹	1 494 204 823	8,4	98,51	428 131 996	2,3	93,04	28,65
Conversations nationales	1 473 809 172	8,2	97,16	355 842 973	-0,1	77,33	24,14
Conversations locales	745 383 596 ²	5,6	49,14	78 243 906	5,3	1,70	10,50
Conversations interurbaines	728 425 576	11,1	48,02	277 599 067	-1,5	60,33	38,11
jusqu'à 10 km	206 159 766	9,6	13,59	45 047 327	9,5	9,79	21,85
de 10 à 20 km	130 494 399	8,9	8,60	41 562 926	8,9	9,03	31,85
de 20 à 50 km	170 720 740	11,6	11,26	64 966 194	-4,3	14,12	38,05
de 50 à 100 km	135 970 469	13,1	8,96	67 248 452	-6,1	14,61	49,46
plus de 100 km	85 080 202	14,3	5,61	58 774 168	-6,8	12,77	69,08
Conversations internationales (départ)	20 395 651	18,3	1,35	72 289 023	15,9	15,71	354,43
C. Trafic international							
Taxes perçues en Suisse	—	—	—	72 289 023	15,9	15,71	—
Paiements d'administrations étrangères	—	—	—	+32 023 530	6,7	6,96	—
Paiements aux administrations étrang.	—	—	—	-47 270 531	11,4	-10,27	—
Trafic international net	43 011 651	17,1	2,84	57 042 022	14,2	12,40	132,62
1. Trafic de départ	20 395 651	18,3	1,35	22 042 022 ⁴	11,0	4,79	108,07
2. Trafic d'arrivée	19 104 000 ³	15,9	1,26	28 500 000 ⁴	16,3	6,20	149,18
3. Trafic de transit	3 512 000 ³	17,1	0,23	6 500 000 ⁴	16,4	1,41	185,08
D. Taxes de conversation (nettes)¹	1 516 820 823	8,5	100	412 884 995	1,7	89,73	27,22
Conversations nationales ¹	1 473 809 172	8,2	97,16	355 842 973	-0,1	77,33	24,14
Trafic international (net)	43 011 651	17,1	2,84	57 042 022	14,2	12,40	132,62
Récapitulation des conversations urgentes et de nuit							
urgentes nationales	—	—	—	—	—	—	—
urgentes internationales, départ	177 586	21,9	0,01	*	*	*	*
de nuit, trafic national	157 475 708	18,3	10,38	57 425 421	2,6	12,48	36,47
de nuit, trafic international	—	—	—	—	—	—	—
Les conversations interurbaines taxées se répartissent comme il suit entre les différentes zones:							
	1963	1962	1961	1960	1959		
	%	%	%	%	%		
Zone suburbaine, jusqu'à 10 km	28,30	28,70	28,66	28,66	28,54		
I ^{re} zone, 10 à 20 km	17,91	18,27	18,49	18,44	18,61		
II ^e zone, 20 à 50 km	23,44	23,34	23,23	23,31	23,32		
III ^e zone, 50 à 100 km	18,67	18,33	18,35	18,39	18,36		
IV ^e zone, plus de 100 km	11,68	11,36	11,27	11,20	11,17		

¹ sans les conversations de la poste payées à forfait² nombre des communications³ approximativement⁴ répartition d'après statistique spéciale du bénéfice net, compte tenu du trafic frontière et de voisinage qui n'entre pas dans les comptes

* non déterminé

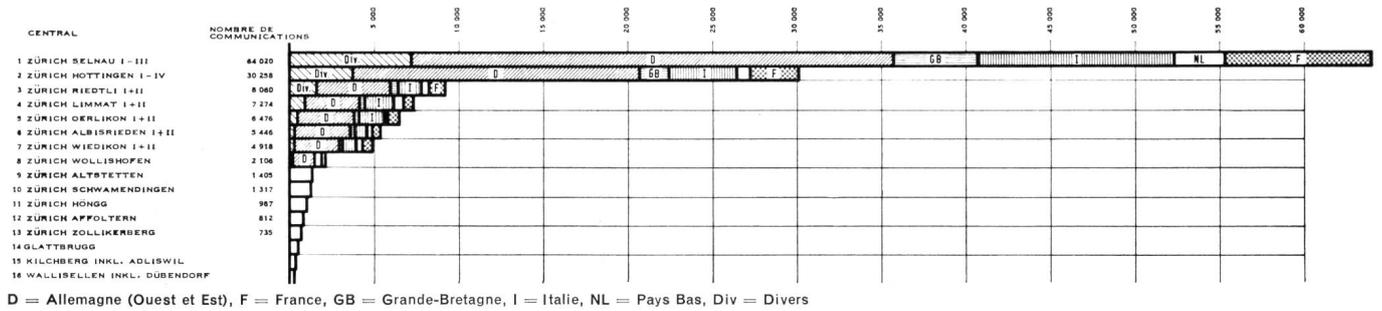


Fig. 2

Répartition du trafic téléphonique international par centraux dans le groupe de réseaux de Zurich
Le trafic téléphonique international des 36 autres centraux du groupe de réseaux de Zurich est insignifiant

Par ailleurs, on compte seulement 1000 abonnés pour l'ensemble de la Suisse qui ont trois communications internationales et plus par jour ouvrable. En regardant les choses de plus près, on constate d'après les figures 2 et 3 que ces abonnés appartiennent au centre des affaires dans les villes. Les centraux de quartier et ruraux participent à ce trafic international dans une proportion infime. Cela montre que l'introduction du *service automatique intégral en service international* ne répond pas à une nécessité absolue et qu'elle n'a aucune urgence, puisque plus de 1 million d'abonnés n'en feraient point usage. Pourquoi investir des millions dans des installations qui seraient mal utilisées? Car, ne l'oublions pas, la Suisse est complètement automatisée et l'adaptation de tous les centraux existants à l'automatique international coûterait fort cher. Il est évident que les nouveaux centraux urbains seront équipés pour permettre aux abonnés importants de téléphoner automatiquement avec quelques villes à l'étranger. En effet, nous ne pourrions en l'état actuel des choses téléphoner automatiquement avec toute l'Allemagne fédérale, la France ou la Belgique. Une bonne partie de ce trafic doit s'établir encore par voie manuelle. Si, dans le sens contraire, l'abonné de Bruxelles ou de Londres peut appeler automatiquement n'importe quel abonné suisse, c'est bien parce que *notre pays est entièrement automatisé!* L'automatisation des *relations frontalières* se développe normalement car les problèmes techniques qu'elle implique ne sont pas compliqués.

Quant au nombre des demandes d'abonnement en instance à fin décembre 1963, il s'élevait à 37 092, soit en augmentation de 10 590 par rapport à fin décembre 1962. Les raisons de cet état de choses sont bien connues et il n'y a pas lieu de présenter ici une thèse complète sur ce sujet. Mais est-ce à dire que l'entreprise des PTT s'est endormie sur ses lauriers en 1963? Je pense que non, car le nombre d'abonnés a augmenté de 78 205 durant les 12 mois de l'année 1963, celui des postes de 122 732. D'autre part, les

raccordements disponibles dans les centraux existants ou neufs ont été augmentés de 149 982 et l'on a posé 2 664 km de câbles locaux avec 635 324 km de paires au total. Donc, l'activité des services des télécommunications ne s'est pas relâchée, bien au contraire! Nombreux sont les centraux et les câbles en construction et ceux en projet.

Voyons rapidement ce qui en est des autres genres de télécommunications. Continuons par

le téléx.

En 1963, un nouveau central téléx a été mis en service à Lucerne. Ce central et les extensions importantes réalisées dans les centraux existants ont permis d'augmenter la capacité de 1000 raccordements téléx.

Une campagne de propagande a été faite dans les groupes de réseaux de Lausanne, Neuchâtel et Lucerne. Les résultats enregistrés ont été satisfaisants. Ils ont prouvé une fois de plus que le téléx et ses avantages sont peu connus et surtout qu'il est difficile de les faire admettre. Beaucoup d'intéressés pensent que la lettre postale et le téléphone leur fournissent tout ce dont ils ont besoin. Ils n'ont pas encore saisi complètement les avantages et le confort offerts par le téléx. Il faut donc persévérer dans la propagande pour mieux faire connaître le téléx. Il faut atteindre un nombre déterminé d'abonnés pour voir le téléx démarrer à grande vitesse et occuper parmi les télécommunications la place qui lui revient, on pourrait presque dire de droit.

En radiodiffusion,

l'avance est plus lente, mais elle continue avec 2,57% par rapport à 1962. On comptait à fin 1963

- 1155991 auditeurs de radiodiffusion
- 392315 auditeurs de télédiffusion (augmentation 4,19%)

La télévision,

quant à elle, continue son ascension vertigineuse. Le 31 décembre 1963, le nombre des concessions de téléspectateurs s'élevait à 366 129, en augmentation de 25,2% par rapport à 1962.

Evénements importants survenus en 1963

Voyons rapidement les nouveautés qui, pour 1963, méritent une attention spéciale.

En *service national*, tout d'abord:

- La première application, au réseau d'Anet, de la taxation téléphonique par impulsion périodique.
- La transformation du poste téléphonique à prépaiement pour la taxation par impulsion périodique.
- L'achèvement de la construction du réseau de câbles coaxiaux du type normal à 4 tubes par la pose du tronçon Berne-Lausanne.
- La fin des études pour la réalisation du réseau des petits câbles coaxiaux prévoyant la pose de 2000 km de câbles à 10 petits tubes et permettant la constitution d'un réseau de grandes mailles à grande capacité en canaux.

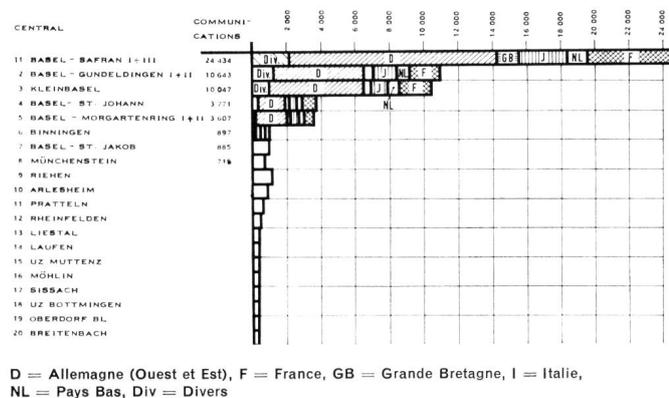


Fig. 3

Répartition du trafic téléphonique international par centraux dans le groupe de réseaux de Bâle
Le trafic téléphonique international des 23 autres centraux du groupe de réseaux de Bâle est insignifiant

En service international:

- Le renforcement de la CEPT (Conférence européenne des postes et des télécommunications) qui est appelée à représenter le point de vue européen dans le concert mondial des Postes et des Télécommunications.
- L'extension du service rapide international par l'augmentation des relations exploitées en semi-automatique (fig. 4).
- La coopération au sein de la CEPT pour mettre sur pied une société d'exploitation européenne des liaisons par satellite a fait de grands progrès. Toutefois, les discussions continuent, car la question des satellites touche de près la politique inter-

nationale des grands pays. Nous espérons que la future société européenne pourra être fondée d'ici quelques mois, car elle permettra aux petits pays d'occuper la place qui leur revient dans une organisation de cette envergure.

Concernant le problème d'une station terrestre suisse, l'opinion de notre direction générale n'a pas varié. Si, toutefois, le prix de revient d'une petite station de capacité limitée à quelques dizaines de circuits satellites ne devait pas être trop élevé, la question serait examinée à nouveau à la lumière des informations reçues, de manière à permettre, suivant le cas, à la direction générale de reviser sa position.

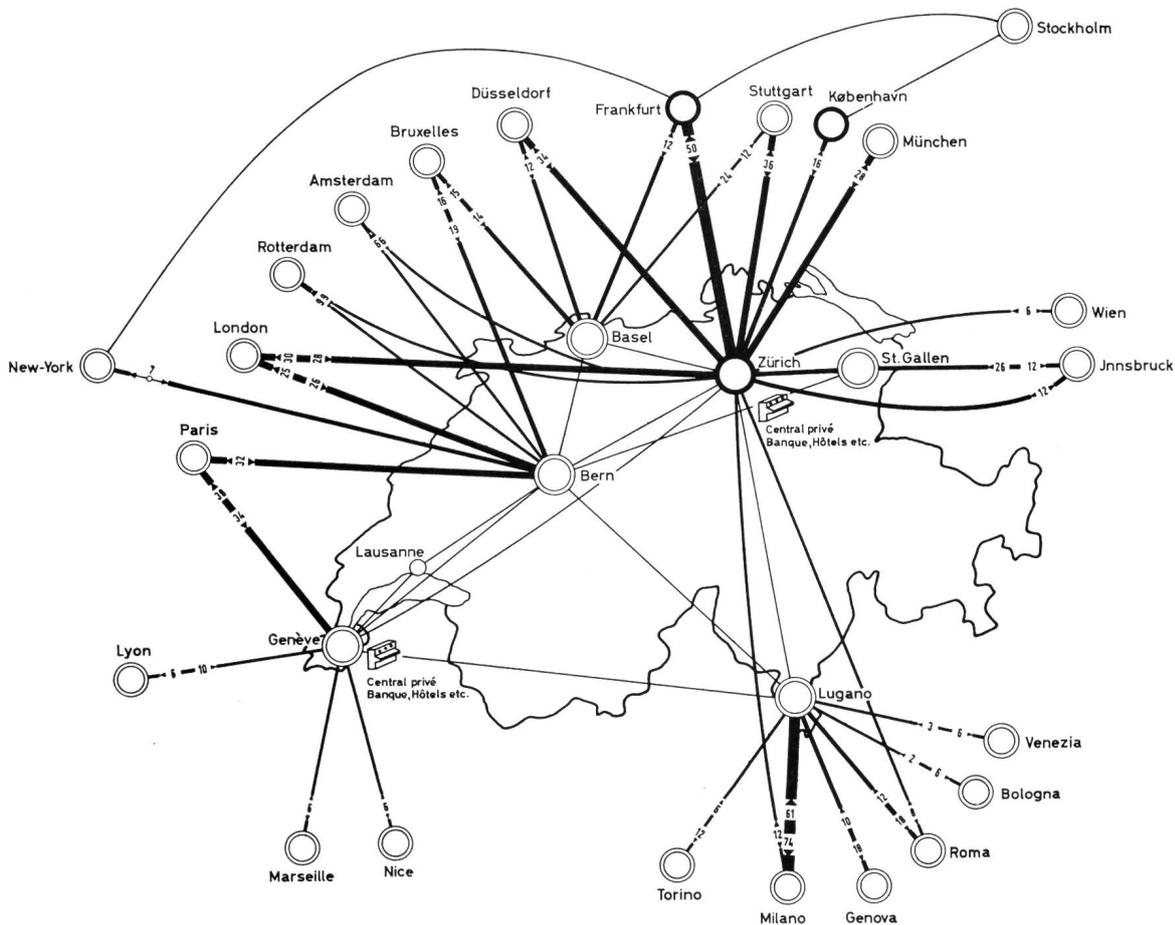


Fig. 4

Relations internationales exploitées en service automatique et semi-automatique